

DOSSIER N° 5096

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse
de la Palestine à QUIMPER

M^{eur} Le Guillou Jean

demeurant à Brasparts - Brest

déclare avoir reçu la carte N° 104870 -

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en
application de la loi N° 49-418 du 25 mars 1949.

A Brasparts le 14 - 4 / 1956
(Signature)

Jean Le Guillou

OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES DE LA GUERRE

MINISTERE des ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES de la GUERRE

Résistance métropolitaine

EXTRAIT de la DECISION N° 1123 FA

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

VU le Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre et notamment ses articles L. 269 et R. 260 et R. 269,

VU l'arrêté du ^{4.2.1956} ~~3 mars 1955~~ (article ¹² ~~4~~) donnant délégation de signature au nom du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, à M. Henri RIBIERE, Directeur de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

VU les demandes présentées par les intéressés,

VU l'avis de la Commission Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du FINISTERE,

VU l'avis de la Commission Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance.

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué à MM.

NOM et Prénoms :

LE GUILLOU Jean

Date de naissance :

21.5.1929

- 1 MARS 1956

A PARIS, le

P. le Ministre des A.C. & V.G.

et par délégation,

Le DIRECTEUR de l'O.N.

signé : Henri RIBIERE

Pour extrait conforme

Le SECRETAIRE GENERAL

de l'O.D.

Pour copie conforme

Le Chef du 6ème Bureau,

signé : illisible

5096

10 MAI 1947
DU MINISTÈRE

Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L. ; B. 594 du 7 Novembre 1946)

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

Office départemental de
FINISTÈRE
Impec

NOM (1) : Le Guillou
PRÉNOMS (2) : Jean Albert né le 21-5-1929 à Rumengol
Pseudos (3) : Albert
Situation de famille : célibataire
Profession : étudiant
Nationalité : française
Adresse actuelle : 10. place des Halles - 10 Brasparts - Finistère

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) :

néant

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :

néant

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) :

étudiant. Cours complémentaires des Pont. de Buis - Finistère

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :

néant

(1) En lettres capitales
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.

F.F. 1. 10-10-43
pas de CA
cité

Décorations avec référence (J. O. du _____) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

voir copie citation à l'ordre du régiment
à l'ordre n° 180 ci-jointe

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

- Front national - tracts, tracts et Partisans Français
- St. Le Guillou, capitaine du 2^{ème} bataillon Stalingrad
Bodérian Pierre lieutenant compagnie obalain
Chetriet Yves (capitaine Pierre)
- Voie rapport ci-joint certifié exact
par les chefs sus-nommés

Date d'entrée dans la résistance :
10 Octobre 1943

CERTIFIÉ EXACT :

A Brasparts, le 15 janvier 1944

Signature :

Le Guillou

L'Ancien Comité Militaire
National des F.T.P.F.
Le Lt-Colonel P. VIGNER



Vu,
le liquidateur national du Front

5096

National :
Paris, le

Meuzit

30 NOV 1953

Attestation
J. Meuzit

Je soussigné Charles Jean Lieutenant FFI du
2^{ème} B^{ataillon} Stalingrad certifie sur l'honneur ce qui suit :
Le Guillou Jean né le 29 mai 1929 à Rumengol (Finistère)
domicilié 10 place de l'Église à Brasparts (Finistère),
participa à l'action des FTPF à compter du 10 octobre
1943.

Sous la direction de Jean Le Fol sous-officier FTP
(fusillé le 15 mai 1944 à Moustélin en Fouesnant.) et
en collaboration avec son camarade Jean Coquil il
contribua le 10 octobre 1943 aux transports et au
camouflages à la chapelle Saint-Euc en Quimerc'h de
caisses de grenades, de boîtes de mousquetons et de FM
provenant d'une action contre un dépôt de munitions
ennemies au bourg de Quimerc'h.

En novembre 1943 il participa aux transports d'une
mitrailleuse et de munitions du bois de Garwen en
Quimerc'h, aux combles de l'église de Quimerc'h.

En décembre 1943 il transporta d'un fourré de Pontic
ar Son à la chapelle de Saint-Euc : 2 revolvers, des
grenades, des chargeurs de mitrailleuses et un parachute.

En janvier 1944 il aida les FTPF du marquis de
Ternarport Deuzit Keraliou (2^{ème} marquis de Bretagne),

à prendre livraison d'une partie de matériel entreposé
à la Chapelle et dans les Combles de l'église de Quimurc'h
durant l'hiver 43/44. et le printemps de 1944, il
assura régulièrement des liaisons entre le groupe de
Quimurc'h et celui du Pont de Bois commandé par
vous autres Capitaine 441.
Son activité clandestine prit fin avec la libération
du centre finistère.

Châteaulin le 16 novembre 1953

J. Charles

VU POUR LEGALISATION DE LA SIGNATURE

DE M. Jean Charles

APPOSÉE ci-dessus

CHATEAULIN. le 16 novembre 1953

LE MAIRE



[Handwritten signature]



Pr l'Ancien Comité Militaire
National des F.T.P.F.
Le Lt-Colonel F. VIGNE



Vu,
le liquidateur national du Front
National : Murquin
Paris, le 30 NOV 1953

Chateaulin le 14 Novembre 1953 5096

J. Vigne

Je soussigné, A. Le Guillou,
ancien capitaine du 2^e Bataillon "Stalines"
certifie sur l'honneur que :

Le Guillou Jean né le 29 Mai 1929
à Rumengol (Finistère) domicilié : 10, place
des halles à Brestpart (Finistère) participa
à l'action des F.T.P.F. à compter du 10 octobre
1943.

Sous la direction de Jean Le Foll, sous-
officier F.T.P., fusillé ultérieurement par
l'ennemi le 15 Mai 1944 à Noustelin en
Fouesnant et en collaboration avec son camarade
Jean Coquil, il contribua le 10 octobre 1943 aux
transports et aux camouflages à la chapelle
Saint-Luc en Guimerch de caisses de grenades,
de balles de mousquetons et de F.M. provenant
d'une action contre un dépôt de munitions ennemies
au bourg de Guimerch.

En novembre 1943, il participa au transport
d'une mitrailleuse et de munitions du bois de
Garsoen en Guimerch, aux combles de l'église
de Guimerch.

En décembre 1943, il transporta d'un fourre de Pontic-ar - Lon à la chapelle St. Saint-Luc: 2 revolvers, des grenades, des chargeurs de mitraillette et un parachute.

En janvier 1944, il aida les F. F. F. F. du maquis de Penarpon - Bazit. Kevallien (2ème maquis de Bretagne) à prendre livraison d'une partie du matériel entreposé à la chapelle et dans les combles de l'église de Guimerc'h.

Durant l'hiver 43-44 et le printemps de 1944, il assura régulièrement des liaisons entre le groupe de Guimerc'h et celui du Pont-de-Buis commandé par Yves Autret, capitaine F. F. F.

Son activité clandestine prit fin avec la libération du centre-Finistère.



POUR LEGALISATION DE LA SIGNATURE
DE M.

APPOSEE

Le Guillou Auguste
à - sous
CHATEAULIN, le 16 novembre 1953

LE MAIRE



Yves



Jean Le Guillou - Photographe - 8 place des halles
à Brasparts

- 2 NOV. 1955

Monsieur Le Président de l'office départemental des A. C.
à Quimper

24286

Monsieur Le Président,

En réponse à votre note
que je viens de recevoir par la mairie,
j'ai l'honneur de vous faire savoir que
je n'ai jamais demandé la délivrance du
certificat d'appartenance aux F. F. Y. modèle
national, car j'ignorais l'existence de cette
pièce.

Les attestations des officiers F. F. Y.
Dubret et Le Guillou ont toujours pour moi
constitué, avec ma croix de guerre, des
preuves suffisantes de mon appartenance
aux F. F. Y.

Monsieur Le Président, Veuillez agréer,
de mes meilleurs sentiments

Jean Lequille

Brasparts le 31 octobre 1.955.

ETAT-CIVIL: Jean COQ UIL, né le 23 Janvier 1929 à QUIMERC'H (Finistère)

Jean LE GUILLOU, né le 31 Mai 1929 à RUMENGOL (Finistère)

DOMICILE: Chez leurs parents au Bourg de QUIMERC'H

RAPPORT DE NOS ACTIONS COMBINÉES DANS LA RESISTANCE

I. 943- I. 944

LES FAITS: 10 Octobre 1943-Les résistants Jean LE FOLL (18 ans) F.F.I., ce m-
pagnie ABALAIN du Pont de buis, Auguste LE GUILLOU (23 ans) capitaine F.F.I.
du 2^e Bataillon STALINGRAD à Châteaulin, ont dérobé des caisses de grenades
et de torpilles à ailettes dans le garage du boulanger LAMOULEN (bourg de
Quimerc'h) qui servait de dépôt de munitions aux allemands cantonnés à QUIMERC'H
Nous fûmes chargés de dissimuler toutes ces munitions ainsi que des caisses
de balles de mousquetons et de fusils mitrailleurs dans la chapelle SAINT LUC
au cimetière, d'où les résistants en prirent possession pour le maquis de
Pennarpont en Châteaulin.

Novembre 1943: Nous avons aidé Jean LE FOLL à transporter une mitrailleuse et
des munitions du bois de Garsven près du Bourg pour les dissimuler dans le
grenier de l'église, les armes provenant d'un parachutage fait dans les env
irons. Ceci se déroula à la barbe des allemands qui occupaient à ce moment le
Bourg.

Décembre 1943: Jean LE FOLL, nous chargea de prendre 2 révolvers, grenades, c
chargeurs de mitrailleuse qu'il avait caché dans un fourré près de Pontic
ar laon pour les ramener à la Chapelle Saint Luc (dépôt d'armes des résist an
Le parachute par lequel ces armes nous furent jetées nous fut confié afin de
le dissimuler également dans les combles de l'église.

Janvier 1944: Nous primes les armes du grenier de l'église, que nous restitu
tuons aux résistants au profit du maquis de Pennarpont.

SERVICE DE LIAISON ENTRE LES RESISTANTS DE QUIMERC'H ET CEUX DU PONT DE
BUIS 1943-1944.

Certifié
exact
Le Lieutenant
AUTREY, signé
AUTREY

(Etant élève au cours complémentaire du Pont de Buis et re n-
trant chaque soir à Quimerc'h, pendant tout ce trafic d'arm es
Jean LE FOLL nous donnait des messages que nous devions re
mettre à Yves AUTREY Chef du Groupe du Pont de Buis, ectuel
le ment capitaine F.F.I. à Quimper.
Toute cette activité clandestine dans la Résistance a été
faite à l'insu de nos parents et de la population.
Arrêté le 27 Avril 1944 sur dénonciation Jean LEBOLL a été
fusillé le 15 Mai 1944 à Moustierlin en FOUESNANT (Finistère e)
avec 14 autres résistants.

à Quimerc'h Le 25 Janvier 1945
signé: Le Guillou

Certifié exact par le Capitaine du 2^e Bataillon Stalingrad A; Le Guillou
signé: illisible

Copie certifiée conforme
Brasparts le 19 Avril 1949
Le Maire,



F.F.I. du Finistère 2° Bataillon de "Stalingrad"
ETAT DE PROPOSITION DE CITATION
pour la Croix de guerre

Nom LE GUILLOU Prénoms Jeanné le 21 Mai 1929 à
RUMENGOL (Finistère) Services militaires antérieurs:
néant. Domicilié au Bourg de QUIMERC'H
Entré dans la Résistance le 10 Octobre 1943

MOTIF DE LA CITATION

Insouciance totale du danger. Volontaire pour toutes
les missions, a récupéré et stocké des armes de juin
40 qui servirent au 2° maquis de Bretagne. Contribua
efficacement au camouflage d'un parachutage et de
munitions récupérées sur un dépôt ennemi, en effec-
tua la répartition par le transport personnel, teint
par des liaisons quotidiennes un contact étroit en-
tre deux groupes, permettant ainsi la réussite d'un
déraillement. Travailla magnifiquement en collabora-
tion avec son camarade COQUIL.

Le Capitaine du 2° Bataillon "Stalingrad"
signé: illisible.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Brasparts le 31 Décembre 1948

Le Maire,



5096
ETAT CIVIL: Jeah COQ UIL, né le 23 Janvier 1929 à QUIMERC'H (Finistère)

Jean LE GUILLOU, né le 21 Mai 1929 à RUMENGOL (Finistère)

DOMICILE: Chez leurs parents au Bourg de QUIMERC'H

RAPPORT DE NOS ACTIONS COMBINÉES DANS LA RESISTANCE

1.943- 1.944

LES FAITS: 10 Octobre 1943-Les résistants Jean LE FOLL (18 ans) F.F.I., compagnie ABALAIN du Pont de buis, Auguste LE GUILLOU (23 ans) capitaine F.F.I. du 2^e Bataillon STALINGRAD à Châteaulin, ont dérobé des caisses de grenades et de torpilles à ailettes dans le garage du boulanger LAMOULEN (bourg de Quimerc'h) qui servait de dépôt de munitions aux allemands cantonnés à QUIMERC'H. Nous fûmes chargés de dissimuler toutes ces munitions ainsi que des caisses de balles de mousquetons et de fusils mitrailleurs dans la chapelle SAINT LUC au cimetière, d'où les résistants en prirent possession pour le maquis de Pennarpont en Châteaulin.

Novembre 1943: Nous avons aidé Jean LE FOLL à transporter une mitrailleuse et des munitions du bois de Garsven près du Bourg pour les dissimuler dans le grenier de l'église, les armes provenant d'un parachutage fait dans les environs. Ceci se déroula à la barbe des allemands qui occupaient à ce moment le Bourg.

Décembre 1943: Jean LE FOLL nous chargea de prendre 2 revolvers, grenades, et chargeurs de mitrailleuse qu'il avait caché dans un feurré près de Pontic ar laon pour les ramener à la Chapelle Saint Luc (dépôt d'armes des résistants). Le parachute par lequel ces armes nous furent jetées nous fut confié afin de le dissimuler également dans les combles de l'église.

Janvier 1944: Nous primes les armes du grenier de l'église, que nous restituons aux résistants au profit du maquis de Pennarpont.

SERVICE DE LIAISON ENTRE LES RESISTANTS DE QUIMERC'H ET CEUX DU PONT DE BUIS 1943-1944.

Certifié exact
Le Lieutenant
AUTRET, signé
AUTRET

(Etant élèves au cours complémentaire du Pont de Buis et rentrant chaque soir à Quimerc'h, pendant tout ce trafic d'armes Jean LE FOLL nous donnait des messages que nous devions remettre à Yves AUTRET, Chef du Groupe du Pont de Buis, actuellement capitaine F.F.I. à Quimper.
Toute cette activité clandestine dans la Résistance a été faite à l'insu de nos parents et de la population.
Arrêté le 27 Avril 1944 sur dénonciation Jean LE FOLL a été fusillé le 15 Mai 1944 à Moustierlin en FOUESNANT (Finistère) avec 14 autres résistants.

à Quimerc'h Le 25 Janvier 1945
signé: Le Guillou

Certifié exact par le Capitaine du 2^e Bataillon Stalingrad A; Le Guillou
signé: illisible

Copie certifiée conforme
Brasparts le 19 Avril 1949
Le Maire,


J. Guay

F.F.I. du Finistère 2^e Bataillon de "Stalingrad"

ETAT DE PROPOSITION DE CITATION
pour la Croix de guerre

5096

Nom LE GUILLOU Prénoms Jean le 21 Mai 1929 à
RUMENGOL (Finistère) Services militaires antérieurs:
néant. Domicilié au Bourg de QUIMBERG^H
Entré dans la Résistance le 10 Octobre 1943

MOTIF DE LA CITATION

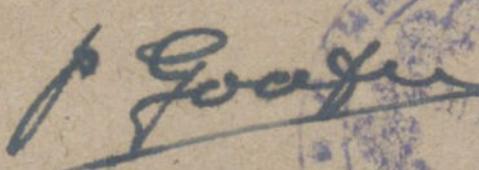
Insouciance totale du danger. Volontaire pour toutes
les missions, a récupéré et stocké des armes de juin
40 qui servirent au 2^e maquis de Bretagne. Contribua
efficacement au camouflage d'un parachutage et de
munitions récupérées sur un dépôt ennemi, en effec-
tua la répartition par le transport personnel, teint
par des liaisons quotidiennes un contact étroit en-
tre deux groupes, permettant ainsi la réussite d'un
déraillement. Travailla magnifiquement en collabora-
tion avec son camarade COQUIL.

Le Capitaine du 2^e Bataillon "Stalingrad"
signé: illisible.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Brasparts le 31 Décembre 1948

Le Maire,




PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des
COMBATTANTS VOLONTAIRES de la RESISTANCE

Dossier N° 5096

(Réunion du 25 FEV 1954)

M. LE GUILLOU Jean Albert pseudo : -
né le 21.5.1929 à Rumengol
demeurant 10 Place des Halles - Brasparts

La Commission départementale

EST d'AVIS

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de Combat-
tant Volontaire de la Résistance au susnommé :

Périodes du	au	(Isolé)
du <u>10.10.1943</u>	au <u>10.8.44</u>	(R.I.F. non homologué)
du	au	(R.I.F. homologué)
du	au	(F.F.I. -)
du	au	(F.F.C. -)
du	au	(Interné - Déporté Résistant)

A QUIMPER, le 25 FEV 1954

Signature d'un
Membre de la Commission,

H. Rolland

Signature du
Secrétaire de la Commission,

[Signature]

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE
du FINISTERE

COMBATTANTS VOLONTAIRES
de la RESISTANCE

Dossier N° 5096

Détermination du temps de service
dans la Résistance

AVIS du PREFET

Le PREFET, Président de l'OFFICE DEPARTEMENTAL
des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de la GUERRE du FINISTERE;

VU le dossier - ~~Sur la demande~~
de M. **LE GUILLOU Jean Albert** ^{pseudc :}

né le **21.5.1929** à **Rumengol**
demeurant à **Brasparts**

Après avis de la Commission départementale des
Combattants Volontaires de la Résistance,

EST d'AVIS

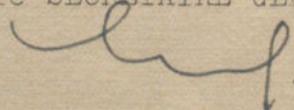
de prendre en considération, pour l'attribution du titre de
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé :

Périodes du	au	(Isolé)
du 10.10.44	au 10.8.44	(N.I.F. non homologué)
du	au	(R.I.F. homologué)
du	au	(F.F.I. -)
du	au	(F.F.C. -)
du	au	(Interné - Déporté Résistant)

soit au total : \surd an **10** mois **1** jours

A QUIMPER, le **25 FEV 1954**

P/ le PREFET,
le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.



OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le

29 JAN 1954

Impasse de la Palestine

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

à

Brest

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 5096

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir — joint à la présente note — un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M. Le Guillou Jean Albert
né le 21 mai 1929 à Rumengol

Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,

C. FLOCH.

Casier judiciaire du Tribunal Civil de Brest

Bulletin N° 2 : "NÉANT"

BREST, le

2 FEV. 1954

Le Procureur de la République,

Le Greffier,

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
de BREST

MAIRIE de Rumengol

Bulletin de Naissance

N°

7

Le Vingt et un Mai
mil neuf cent vingt neuf
est né
Le chignon Jean-Albert
fil de Le chignon Jean, instituteur
et de Cleron Gene

Délivré sur papier libre pour simple renseignement

En Mairie, le 4 mars 194

L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL



PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

DOSSIER N° 5096

(Réunion du 25 FEV 1954)

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la
Résistance présentée par M. *LE GUILLOU Jean albert*
né le *21.5.1929* à *RUMENGOL*
demeurant *10 Place des Halles à BRASPARTS*

--:--

Le postulant produit :

- ~~un Certificat d'appartenance (modèle National) attestant qu'il a fait partie des F.F.I. du FINISTERE () du _____ au 10 août 1944 -~~
- ~~une attestation délivrée par M. _____ Liquidateur National de _____~~
- deux témoignages circonstanciés, délivrés par M.M. *Le Guillou et Charles* validés par M. *Magnier* Liquidateur National de *Front national* certifiant qu'il a appartenu à ce Mouvement du *10.10.1943* *au la libération*

(Récupération et transports d'armes - missions de liaisons)

AVIS FAVORABLE (paragraphe B)

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

QUIMPER, le 25 FEV 1954

signature d'un membre
de la Commission,

H. Rolland

signature du
Secrétaire de la Commission,

[Signature]

5094

2/11/53
(F.N)

Photo le 16.12.53 P.FI 10-10-43

CA 17-11-50

mode CA
cite

3 NOVEMBRE

5

COMBATTANTS

DG/MK - N°

C.V.R./5096

16962
4.11.55

Le PREFET du FINISTERE
Président de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à Monsieur le Directeur de l'OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES de GUERRE
2ème Sous-Direction
6ème Bureau

Hôtel des Invalides - PARIS - 7ème

OBJET : Demande de Carte de Combattant Volontaire de la
Résistance

Réf^{ce} : V/lettre n° 60 048 SR/JC du 3 octobre 1955

J'ai l'honneur de vous faire retour, ci-joint,
du dossier de M. LE GUILLOU Jean, domicilié à BRASPARTS (Fi-
nistère), complété par la réponse de l'intéressé.

LE PREFET,

P.J. : 1 dossier

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

Hôtel des Invalides, Paris (VII^e)

2^e SOUS-DIRECTION

6^e BUREAU

En répondant, prière de rappeler
les références ci-dessous :

N° 00.048 SR/JC

Dossier n° 15.555

Résistance métropolitaine

Formule n° 10

Paris, le **3 OCT 1955**

576
- 8 OCT. 1955

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE NATIONAL

à

Monsieur le Préfet,

Président de l'Office départemental des Anciens Combattants

et Victimes de la Guerre.

Impasse de la Palestine à QUIMPER (Finistère)

OBJET : Demande de carte de Combattant volontaire de la Résistance présentée par MLE GUILLOU Jean

P. J. : Un dossier en retour.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission nationale saisie pour avis de la demande de carte présentée par MLE GUILLOU, domicilié 10, place des Halles à BRASPARTS Jean

a décidé d'ajourner son examen jusqu'à production des justifications suivantes :

- Certificat d'appartenance aux F.F.I. (Modèle National) ou justification de la non homologation par la production de la réponse de l'autorité militaire.

En conséquence, je vous serais obligé de vouloir bien inviter l'intéressé à répondre au désir exprimé par la Commission nationale.



P. le Directeur de l'Office National :

P. O. le Chef du 6^e Bureau,

CV

Fait le 8.10.55
J. 402594. [17479]

- Chateaublin le 15 juin 1953.

Pr l'Ancien Comité Militaire
National des F.T.P.F.
Le Lt Colonel F. VIGNE



Attestation

Vu,

le Capitaine National du Front

National : Musnier

Paris, le 30 NOV 1953

J. Vigne

Je soussigné A. Le Guillou, Ancien Capitaine du
2^e Bataillon Stalingrad certifie sur l'honneur que:
Le Guillou Jean né le 24 mai 1929 à Rumengol (Finistère
domicile 10 place des Halles à Brasparts (Finistère), parti-
cipa à l'Action des F.T.P.F. à compter du 10 octobre 1943.
- Sous la direction de Jean Le Foll, sous officier F.T.P., fusillé
ultérieurement par l'ennemi le 15 mai 1944 à Clousterlin en
Fouesnant et en collaboration avec son camarade Jean Coquil
il contribua le 10 octobre 1943 au transport et aux camouflages
à la Chapelle St Luc en Quimerech de caisses de grenades,
de boîtes de mousquetons, et de F.M. provenant d'une Action
contre un dépôt de munitions ennemis.
En novembre 1943, il participa au transport d'une mitrailleuse
et de munitions du Bois de Gerven en Quimerech aux combles
de l'église de Quimerech.
En Décembre 1943, il transporta d'un fourré de Partic ar
Lor. à la Chapelle St Luc : 2 Revolvers, des Grenades, des
chargeurs de mitrailleuses et 1 Parachute
En janvier 44, il aida les F.T.P.F. du Maquis de
Par ar Part - Benzet - Kralhine à Précher l'arrivée
d'une Partie du matériel entreposé à la Chapelle et
dans les combles de l'Eglise de Quimerech.
Jusqu'à l'été 43-44, le printemps 44 il assura
régulièrement des liaisons entre le groupe de

Quimereh et celui du Port de Buis commandé par vous
Autret capitaine FFI.

~~Quimereh~~

~~Autret~~

M L Hamon
Autret vous.
M L du Triangle Regional
FFI



Vu pour la légalisation
de la signature de
M R Autret vous
apposée ci contre.
à QUIMEREH, le 8 Novembre 1953



Le Maire,
R. Puffan

21 DEC 1953

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le 16-12-1953

C.V.R. n° 5096

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à Monsieur

Le Guillou Jean
10 Place des Halles
(sous couvert de M. le Maire)

Brasparts

Monsieur *suite à votre envoi*

Afin de me permettre de compléter votre dossier
de demande de carte du Combattant Volontaire de la Résistance, je
vous prie de vouloir bien ~~me retourner le formulaire ci-joint, dû-~~

~~ment rempli~~ *joindre une photo d'identité à la présente note*

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes
sentiments distingués.

Le SECRETAIRE GENERAL de l'Ō.D.
C. FEOCH



ASSOCIATION NATIONALE
DES
ANCIENS COMBATTANTS de la RÉSISTANCE FRANÇAISE

(Fondée par les Anciens F. F. I. - F. T. P. F.)

ADRESSE PROVISOIRE :

27, Boulevard des Italiens, PARIS (2°)

TÉLÉPHONE : RICHELIEU 46-26

C. C. P. Service Social 5366 36 Paris

C. C. P. Organisation 4622-78 Paris

Paris, le 30 Novembre 1954

Référence à rappeler RE/AF N° 5436

Monsieur LE GUILLOU
10, Place des Halles
BRASPORTS
--- (Finistère)

Cher camarade de la Résistance,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, en retour,
~~l'attestation vous concernant~~
les attestations/concernant :
vous

Délivrées par A. LE GUILLOU, Capitaine du Bn Stalingrad.
CHARLES Jean, Lt.F.F.I.
A. LE GUILLOU

d°
destinées à
compléter un dossier
de demande de carte
de COMBATTANT
VOLONTAIRE DE LA
RÉSISTANCE.

L'ASSOCIATION DÉFEND VOS DROITS
AIDEZ-LA :

- En y adhérant
- En participant aux frais de recherches et de courrie.

POUR TOUTE CORRESPONDANCE RAPPELÉZ

- Les références de nos lettres
- Éventuellement le N° de votre carte d'adhérent

Délivrées par

destinées à un
dossier de
FONCTIONNAIRE
(titularisation,
Bonifications)

dûment contresignées par Les Liquidateurs Nationaux du Mouvement.

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer,
cher camarade de la Résistance, l'expression de nos sentiments fraternels de
Résistants.

Pr. le Secrétariat

Robert COFFOIS

autem

ASSOCIATION NATIONALE
DES ANCIENS COMBATTANTS
DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE
(Fondée par les Anciens F. F. I. - F. T. P. F.)

25780

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le - 9 JUIN 1953
(Impasse de la Palestine)

COMBATTANTS

C.V.R.

Dossier n° 5096

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

à Monsieur *Le Guillou Jean*
10 Place des Halles Brasparts
(sous couvert de M. le Maire)

Monsieur,

Afin de me permettre de présenter votre dossier à la Commission départementale, je vous prie de vouloir bien me faire parvenir au moins deux témoignages circonstanciés attestant, sur l'honneur, la matérialité ainsi que la durée exacte de votre activité dans la Résistance - établis par des personnes notoirement connues pour leur activité de Résistants et ayant effectivement appartenu aux F.F.C., aux F.F.I. ou à la R.I.F.

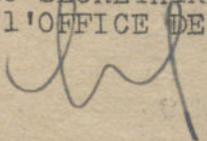
Les témoins devront mentionner le réseau, l'unité ou le mouvement dont ils ont fait partie.

Leur honorabilité sera certifiée par le Commissaire de Police ou le Maire.

De plus, leur signature devra être validée par un Chef ou un Liquidateur national de Réseau - d'Unité ou de Mouvement.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,



Mouvement: Front National

Liquidateur National: M. Mugnier, 8^{bis} rue de l'arrivée Paris

Voir au verso

CARTE de COMBATTANT VOLONTAIRE de la RESISTANCE

Services non homologués par un Certificat d'appartenance aux F.F.I. - modèle national - ou une Attestation d'appartenance aux F.F.C. ou à la R.I.F. délivrée par l'Autorité militaire compétente.

Conformément aux prescriptions des articles 1er B. et 9 - 5° - du Décret du 21 Mars 1950 les anciens Résistants qui désirent faire valoir des services non homologués doivent produire, notamment, - au moins deux témoignages circonstanciés attestant, sur l'honneur, la matérialité ainsi que la durée de leur activité dans la Résistance - établis par des personnes notoirement connues pour leur activité dans la Résistance et appartenant aux F.F.C., aux F.F.I. ou à la R.I.F. - L'honorabilité des témoins doit être certifiée par le Commissaire de Police ou le Maire.

Une circulaire ministérielle en date du 23 Juin 1950 précise que la signature des auteurs desdits témoignages doit être validée par un liquidateur national de Réseau ou de Mouvement reconnu.

Il est souligné :

- 1°) que nul témoignage ne saurait être validé par un Liquidateur national s'il ne comporte des dates précises permettant de déterminer la durée exacte de l'appartenance et s'il ne fait mention des principaux actes de Résistance accomplis par l'intéressé;
- 2°) que les Liquidateurs nationaux doivent être saisis de témoignages originaux et non de copies certifiées conformes.

Il est précisé d'autre part :

que - lorsque le témoignage circonstancié est établi :

- soit par le Liquidateur national lui-même;
- soit par une personne dont la signature a été validée comme il est dit ci-dessus et qu'en outre le Liquidateur national certifie expressément l'exactitude des faits rapportés,

ce document est considéré comme un rapport suffisant à justifier les services accomplis.

Dans ces deux hypothèses le postulant n'est pas tenu de produire un second témoignage.

Tous les documents produits (attestations ou certificats d'appartenance - témoignages) tendant à établir les services accomplis doivent parvenir à l'Office départemental en original et non sous forme de copies certifiées.

Toutefois - sur demande expresse - ces originaux seront retournés si l'intéressé produit, en même temps, des copies, destinées à être certifiées conformes par le Secrétaire Général de l'Office départemental - et à être conservées au dossier.

STAT-CIVIL
=====

Jean COQUIL, né le 23 janvier 1929 à QUIMERC'H (Finistère)

Jean LE GUILLOU, né le 21 mai 1929 à RUMENGAL (Finistère)

DOMICILE
=====

Chez leurs parents au bourg de QUIMERC'H.

Rapport de nos actions combinées dans la Résistance
1943 - 1944

LES FAITS
=====

10 Octobre 1943

Les Résistants, Jean LE FOLL (18 ans) F.F.I., compagnie AMALAIN du PONT-DE-BUIS, Auguste LE GUILLOU (23 ans) Capitaine F.F.I. du 21ème Bataillon STALINGRAD à CHATEAULIN ont dérobé des caisses de grenades et de torpilles à ailettes dans le garage du boulanger LAMOULEN (bourg de Quimerc'h) qui servait de dépôt de munitions aux allemands cantonnés à Quimerc'h.

Nous fûmes chargés de dissimuler toutes ces munitions ainsi que des caisses de balles de mousquetons et de fusils mitrailleurs dans la chapelle SAINT-LUC au cimetière, d'où les Résistants en prirent possession pour le maquis de Penharpont en CHATEAULIN.

Novembre 1943

Nous avons aidé Jean LE FOLL à transporter une mitrailleuse et des munitions du Bois de Garsven près du bourg pour les dissimuler dans le grenier de l'Eglise, les armes provenant d'un parachutage fait dans les environs. Ceci se déroula à la barbe des allemands qui occupaient à ce moment le bourg.

Décembre 1943

Jean LE FOLL nous chargea de prendre 2 revolvers,

.../...

grenades, chargeurs de mitraillette qu'il avait cachés dans un fourré près de Pontic ar Leon pour les ramener à la Chapelle SAINT-LUC (dépôt d'armes des résistants)

Le parachutage par lequel ces armes nous furent jetées nous fut confié afin de le dissimuler également dans les combles de l'Eglise.

Janvier 1944

Nous primes les armes du grenier de l'Eglise que nous restituons aux Résistants au profit du maquis de Pennar-pont.

Service de liaison entre les Résistants de QUIMERC'H et ceux du PONT DE BUIS (1943 - 1944)

Etant élèves au cours complémentaire du Pont-de-Buis et rentrant chaque soir à Quimerc'h, pendant tout ce trafic d'armes Jean LE FOLL nous donnait des messages que nous devons remettre à Yves AUTRET, Chef du groupe du Pont-de-Buis, actuellement Capitaine F.F.I. à Quimper.

Toute cette activité clandestine dans la Résistance a été faite à l'insu de nos parents et de la population.

Arrêté le 27 avril 1944 après dénonciation Jean LE FOLL a été fusillé le 15 mai 1944 à Kousterlin en POUESNANT (Finistère) avec 14 autres résistants.

A Quimerc'h, le 25 janvier 1945

signé: J. Le Guillou

Certifié exact par le Capitaine du
2ième Bataillon "STALINGRAD"

Signé: A. Le Guillou

Certifié exact
Le lieutenant AUTRET

Signé: Autret

*Bonne copie certifiée conforme
Bret. Lannoury le 13-3-47
Le Maire*



Le Guillou Jean, 8 place des halles Brasparts (Finistère)
à
Monsieur Le Président de l'Office départemental des A.C. Quimper

30 JUIN 1953

Objet:
Service de la carte du Combattant
lettre du 9/6/53
n° de mon dossier 5096

18514

Monsieur Le Président,

guerre 1939-1944

En réponse à votre lettre
du 9/6/53 (établissement de mon dossier
n° 5096 carte de combattant combattant 1939-1944),

j'ai l'honneur
de vous informer que je réunis les pièces et
attestations demandées, en vue de la constitution
du dossier. Je vous adresserai
ces papiers, sitôt qu'ils seront établis et
en ma possession, en vue de l'attribution de
la carte précitée, en ma faveur.

Monsieur Le Président, Veuillez agréer
de mes sentiments respectueux l'assurance

Jean Lequillec

Brasparts, le 26 juin 1953